

Rapport sur la session de Grenoble « Changement climatique et environnement : Construire une approche par les droits humains au niveau local »

Du 29 juin au 1er juillet 2022, [CGLU](#) et sa [Commission Inclusion sociale, démocratie participative et droits humains](#) (CISDPDH) ont coorganisé avec la [ville de Grenoble](#) les **Rencontres internationales sur les migrations climatiques**, sur le thème « **Mobilité humaine, changement climatique, droits environnementaux : quel rôle des pouvoirs locaux et régionaux ?** ». Ces rencontres se sont déroulées dans le cadre du [Forum International du Bien-Vivre 2022](#) de Grenoble.

Le jeudi 30 juin, la Commission a organisé une session spéciale sur le thème « **Changement climatique et environnement : Construire une approche par les droits humains au niveau local** ». Cette discussion a invité les collectivités locales à ouvrir de nouvelles perspectives internationales autour de la notion de droits environnementaux et leur traduction concrète dans les agendas locaux, allant d'actions de lutte contre la pollution à la préservation et l'accès équitable aux ressources naturelles (terres, eaux, forêts, océans), en passant par l'inclusion des migrants climatiques.



© CISDPDH

La session était modérée par **Amanda Fléty-Martinez**, coordinatrice de CGLU-CISDPDH, et a réuni : **Hon. Abubakar Buba**, municipalité de Léré (Nigéria), **Victor Bahamonde**, cabinet du gouverneur de la Région de Valparaíso (Chili), **Mohamed Ben Maouloud**, adjoint au maire de Gao (Mali), **Emmanuel Carroz**, adjoint au maire de Grenoble (France), **Carla Canal Rosich**, Direction du service Justice globale et coopération internationale de la ville de Barcelone (Espagne), **Med Wajdi Aydi**, adjoint au maire de Sfax (Tunisie), **Jehanne Degrasset**, adjointe au maire de La Roche-sur-Foron (France), **Lionel Nzamba** (CGLU Afrique), **Justine Festjens** (Terres Solidaires, OCU), **Matthew Scott** (Institut Raoul Wallenberg).

Plusieurs participants ont rappelé que de nombreuses collectivités locales font déjà l'expérience des conséquences directes du changement climatique et de dégradations environnementales au sein de leurs territoires. Ces mêmes collectivités mettent en œuvre des solutions concrètes localement pour garantir l'accès aux ressources et aux services essentiels à leurs habitants. La ville de **Gao (Mali)** a ainsi mis en place des forages d'eau pour répondre aux sécheresses et à la désertification qui affectent la biodiversité, les animaux sauvages et domestiques, mais aussi la vie et le développement local des communautés. **Léré (Nigéria)** a accéléré et amélioré la plantation d'arbres, tout en développant des fermes urbaines et des systèmes d'irrigations pour atténuer les risques d'érosion brutale de biodiversité liés aux inondations plus fréquentes. La Région de **Valparaiso (Chili)** et la ville de **Sfax (Tunisie)** font face depuis longtemps à la raréfaction et la dégradation de leurs ressources naturelles, en grande partie dues aux activités d'entreprises privées. En réponse, Sfax s'est récemment opposé à la réouverture d'une usine polluante proche du littoral, et Valparaiso a travaillé auprès des communautés locales pour garantir leur accès aux ressources et services essentiels, tels que l'eau, la nourriture, la santé et le logement, reconnus comme des droits humains fondamentaux.



© CISDPDH

Les échanges ont mis en lumière **des exemples de collectivités locales promouvant les droits environnementaux à travers des réponses, locales et fondée sur les droits, aux crises des migrations climatiques.** A l'heure où s'observent nombre croissant de déplacements forcés liés aux effets du changement climatique, **les participants ont souligné que les droits environnementaux ne se limitaient pas seulement à la protection des ressources naturelles et à leur gestion durable, mais qu'ils renvoyaient également à la garantie des services et droits humains essentiels pour chaque personne affectée par les conséquences du changement climatique,** et en particulier les personnes migrantes. La ville de **Léré (Nigéria)** a insisté sur la notion de **sécurité** : en atténuant la crise climatique, les collectivités locales garantissent des environnements plus sûrs pour leurs habitants, tout en prévenant des déplacements contraints. Par ailleurs, les collectivités faisant face à une augmentation des migrations climatiques sont en première ligne pour développer de nouvelles approches, par les droits, pour assurer **l'inclusion et le droit à un travail pour chaque migrant.**

Gao (Mali) a ainsi favorisé l'intégration des migrants climatiques en leur donnant accès au marché du travail local, notamment aux activités rémunérées de maraîchage ou de forage d'eau. Ces exemples illustrent le développement de **nouveaux modèles économiques locaux, encourageant la contribution active des personnes migrantes dans la résilience environnementale.**

Les intervenants ont aussi mis l'accent sur la nécessité de faire progresser les actions climatiques locales, fondées sur les droits humains, en renforçant la participation démocratique et la coopération avec la société civile. La ville de **Grenoble (France)** a évoqué sa politique municipale d'hospitalité, qui a pour objectifs de consolider les outils de démocratie participative afin d'assurer la transition écologique de la ville, et répondre *in fine* aux besoins de chaque habitant – sans considération de leurs situations personnelles ou trajectoires passées. La collectivité de **La Roche-sur-Foron (France)** a exposé ses mesures spéciales pour l'accueil de migrants et des personnes les plus vulnérables, qui font partie de son Pacte territorial pour la transition (*Pays Rochois en transition*). Celui-ci comprend une collaboration avec des réseaux de collectivités (ANVITA), des associations locales et des citoyens dans l'optique d'ouvrir des tiers-lieux aux migrants : il s'agit ici de garantir l'insertion à long-terme des migrants, et permettre leur participation à la conception et la mise en œuvre de stratégies locales de soutenabilité environnementale. Dans un autre contexte, la ville de **Gao (Mali)** a facilité la création d'associations de femmes pour la protection de l'environnement. Alors que ce territoire fait face aux effets du changement climatique et à un phénomène de « désintégration » des familles avec l'exil de nombreux hommes en quête d'opportunités économiques, **ces nouvelles associations rendent possible l'émancipation des femmes et l'atténuation des crises climatiques locales. Elles défendent ainsi les droits environnementaux et des territoires plus soutenables pour ses habitants.**



Les actions climatiques peuvent en outre contribuer à l'avènement de nouveaux paradigmes de gouvernance locale, mettant l'accent sur la responsabilité extraterritoriale des collectivités locales. En garantissant l'accès à l'eau, en tant que droit humain fondamental, la Région de **Valparaiso (Chili)** a mis en avant une **conception des ressources naturelles comme des « biens communs »** : ceux-ci ne doivent pas seulement être préservés et restaurés, mais aussi gérés de manière durable et démocratique par les communautés locales (et notamment par l'inclusion des citoyens, et des personnes migrantes ou sans-papiers). Par ces actions, la Région souhaite fonder un nouveau contrat socio-territorial avec ses habitants, après des décennies marquées par la privatisation des terres et les violations de droits. C'est également une façon de soutenir les processus de décentralisation et de régionalisation du pays, et d'encourager une planification respectueuse des personnes et de la planète.

Les représentants des villes de Barcelone et Grenoble ont relevé la dimension « extraterritoriale » des droits environnements. Elle fait référence à l'idée qu'une collectivité locale a un impact environnemental qui dépasse ses propres frontières légales et géographiques. **Barcelone** et **Grenoble** ont défendu la lutte pour la justice environnementale à travers le modèle de « l'économie du donut ». Ce modèle défend la garantie et réalisation des services et droits humains fondamentaux, tout en respectant les limites planétaires globales. La ville de **Barcelone (Espagne)** a attiré l'attention sur la **problématique des achats et investissements publics**, en alertant sur le fait que de nombreuses collectivités locales ont tendance à négliger l'impact social, environnemental et humain des chaînes d'approvisionnement mondiales. Celles-ci sont à l'origine de violations récurrentes de droits humains, ou d'activités extrêmement polluantes dans les pays producteurs. La municipalité barcelonaise a développé une méthodologie spécifique, aux côtés de réseaux internationaux comme Electronic Watch, afin de mieux mesurer, puis diminuer les impacts internes et externes de la ville. La ville de **Grenoble (France)** travaille également sur une série de nouveaux indicateurs visant à atteindre une plus grande autonomie et réduire les externalités négatives de la ville sur les autres territoires. Grenoble a appelé les collectivités locales des pays considérés comme les plus développés à réfléchir à leurs « **devoirs extraterritoriaux** » envers les territoires les plus exposés aux menaces climatiques.

Enfin, plusieurs intervenants ont plaidé pour une coopération renouvelée et renforcée entre collectivités locales pour faire progresser les droits environnementaux à travers le monde. **Mohamed Ben Maouloud, de la ville de Sfax**, souhaite une meilleure coopération entre collectivités locales, à l'échelle régionale, en vue notamment de l'accueil des migrants climatiques. **Lionel Nzamba (CGLU Afrique)** a invité à **réactiver les partenariats public-privés et les collaborations bilatérales entre gouvernements locaux**, vus comme des opportunités d'avancer sur des sujets majeurs liés au climat, comme les migrations et les mobilités. **Emmanuel Carroz, de la ville de Grenoble**, a pour sa part encouragé tous les gouvernements locaux rejoindre les actions de plaidoyer de Grenoble, afin de **pousser les gouvernements nationaux à agir rapidement en faveur de la transition environnementale, des droits humains et des valeurs de paix, et de soutenir plus fermement les collectivités locales sur ces thématiques.**

Lors de sa conclusion, Emmanuel Carroz a rappelé les prochaines étapes importantes afin de poursuivre ces réflexions et d'amplifier les efforts locaux en faveur des droits environnementaux, des migrations et des actions climatiques : le **Forum Mondial des Villes des Droits Humains de Gwangju** – qui placera les liens entre changement climatique et droits humains au cœur de son programme – et le **Congrès Mondial de CGLU de Daejeon**, tous deux organisés en Corée du Sud entre le 10 et 14 octobre 2022.